



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90140

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005 s'établit comme suit :

Recensement au 31 décembre des années 2003, 2004 et 2005
des travailleurs handicapés recrutés

ANNÉES	AGENTS RECRUTÉS comme handicapés COTOREP	AGENTS RECRUTÉS par la voie des emplois réservés (hors COTOREP)	TOTAL
2003	53	18	71
2004	39	7	46
2005	23	17	40
Total	115	42	157

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que les chiffres de l'année 2005 sont provisoires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90140

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3275

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7628